



PLU

Commune de **Villard d'Héry** (73)

**Projet d'Aménagement et de
Développement Durables**

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables expose les actions que la commune de Villard d'Héry souhaite mettre en œuvre afin de promouvoir un développement maîtrisé de son territoire, dans un esprit d'affirmation de l'identité communale, de mixité urbaine et sociale, cohérente avec l'exigence de préservation des grands équilibres environnementaux.

Commune de plateau aux portes des agglomérations de Chambéry et de Grenoble, Villard d'Héry est caractérisée par son caractère rural et agricole marqué et par la qualité des paysages dans laquelle vient s'inscrire les deux villages de Villard d'Héry et de Villard Siard.

Villard d'Héry joue de sa localisation, en effet, si sa localisation en fait un village caché et dissimulé par les grandes continuités boisées de la combe de Savoie, il s'avère aussi que la commune est à proximité des grands axes de circulation et de déplacement et affirme son attractivité.

L'attraction de la commune repose ainsi aujourd'hui sur:

- une grande qualité intrinsèque du territoire, fortement empreint de ruralité, qui s'exprime au travers :
 - une localisation aux portes des agglomérations de Chambéry et de Grenoble
 - des milieux naturels à forte valeur, à la fois ressource et patrimoine,
 - des espaces naturels entretenus (agriculture extensive),
 - des paysages diversifiés, souvent en relation avec les éléments singuliers du grand paysage.
 - Deux villages où l'architecture patrimoniale est source d'identité et de qualité de vie

- une pression grandissante qui s'exerce sur le territoire de Villard d'Héry, liée à la proximité des grands bassins d'emplois, au coût maîtrisé du foncier et du cadre de vie de qualité, qui s'exprime par :
 - l'accroissement de la vocation résidentielle, soutenu par l'accroissement démographique,
 - une urbanisation qui tend à s'éclater et tend vers un manque de diversification et une consommation d'espace plus grande,
 - une dilution de l'identité communale marquée par les déplacements domicile travail toujours plus nombreux.

Cette croissance et cette attractivité pose la question du maintien de l'identité « rurale » communale et de l'intégration des nouveaux habitants. Face à ces questionnements, Villard d'Héry souhaite, notamment à travers l'élaboration de son PLU, affirmer son identité communale en offrant aux habitants des services et un cadre de vie préservé, tout en accompagnant un développement équilibré de ses activités économiques, de loisirs et de services.

Dans un souci d'économie de l'espace, la réflexion sur le développement du territoire a été menée en favorisant l'optimisation des équipements communaux, la densification et en limitant les extensions urbaines. Cette volonté se traduit dans le PLU de la commune de Villard d'Héry par une maîtrise des secteurs ouverts à l'urbanisation en périphérie des hameaux, par la densification mesurée de certaines zones urbaines, ainsi que par des projets permettant une maîtrise de l'urbanisation et de requalification des espaces.

Dans ce cadre, le PADD, qui apporte une vision prospective et transversale des différentes politiques territoriales, se décline en trois axes :

- 1- Protéger et mettre en valeur les espaces naturels, sites et paysages**

- 2- Inscrire Villard d'Héry dans un principe d'urbanisation réfléchi, dans la continuité du POS, visant à renforcer les liens entre les cœurs de villages et les nouveaux secteurs d'urbanisation**

- 3- Accompagner le développement communal par des actions visant à maintenir la qualité du cadre de vie et proposer des aménagements permettant de renforcer le lien social**

1- Protéger et mettre en valeur les espaces naturels, sites et paysages

La commune est caractérisée par l'ampleur et la qualité de ses espaces naturels identifiés notamment à travers des secteurs d'inventaire : ZNIEFF, Natura 2000 ou zones humides. Le contexte d'urbanisation en deux villages, encore relativement contenu, assure à l'heure actuelle un bon fonctionnement écologique tant dans la préservation des milieux remarquables que dans la préservation des liens entre ces milieux.

Au même titre que les milieux environnementaux, le paysage et l'architecture communale sont des éléments identitaires forts pour les habitants dont la volonté de préservation est confirmée.

1.1 PROTEGER LE PATRIMOINE NATUREL A FORTS ENJEUX ECOLOGIQUES

Le projet communal s'inscrit dans la protection du patrimoine environnemental présent sur Villard d'Héry. La volonté affichée est d'éviter toute urbanisation pouvant nuire aux zones humides, ZNIEFF de type I, secteur Natura 2000 identifiés lors du diagnostic environnemental.

Ainsi le développement urbain futur de la commune s'effectuera en dehors des secteurs répertoriés ci-contre.

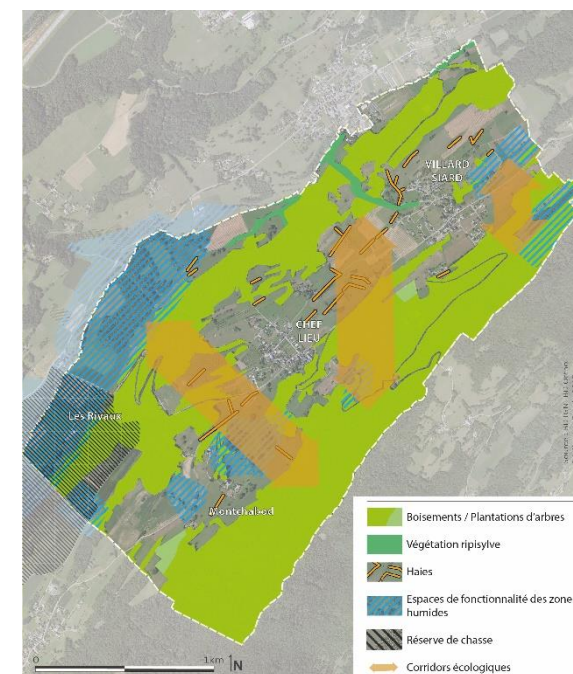
1.2 MAINTENIR LA DIVERSITE DES MILIEUX NATURELS EN PRESERVANT L'ENSEMBLE DE LEURS COMPOSANTES – PERENNISER LA CONTINUTE DES CORRIDORS ECOLOGIQUES

A l'échelle communale, la conservation de la biodiversité résulte de la préservation des milieux les plus riches, souvent les plus sensibles (milieux humides, haies) car convoités ou malmenés par les diverses activités humaines. Cette préservation trouve son sens dans la mesure où elle contribue au maintien :

- des habitats de la faune sauvage,
- des continuités écologiques (déplacement de la faune) relevées sur le territoire,
- des interactions entre les différents milieux.

Le projet communal se base sur les principes de protection suivants:

- Principe de protection de la ressource en eau : réseaux hydrographique, espaces de fonctionnalité des zones humides, réflexion sur la gestion de l'alimentation en eau potable, gestion des eaux usées et des eaux pluviales
- ...



- Principe de protection des boisements majeurs
- Confirmer la protection de la réserve de chasse

Le projet communal se base sur les principes de préservation suivants:

- Principe de préservation ripisylves
- Préserver les coupures d'urbanisation entre les hameaux et affirmer les corridors écologiques majeurs identifiés dans le SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique)

1.3 MAINTENIR UN TERRITOIRE COMMUNAL PROPICE A UNE AGRICULTURE PERENNE ET DURABLE

Aujourd'hui le développement est concentré autour des villages. Ce point participe grandement au maintien de l'agriculture et au cadre de vie paysager.

Pour préserver le cadre de vie actuel, le projet vise à affirmer les dynamiques agricoles et poursuivre la préservation des paysages par :

- La reconnaissance des exploitations et activités actuelles, sources d'emplois sur la commune
- L'accompagnement des porteurs de projets dans le cadre de création de nouveaux bâtiments agricoles en veillant à leur bonne intégration. Le cas échéant, le PLU pourra permettre, par modification, l'installation de nouveaux bâtiments en zone agricole.
- Le maintien d'une bonne accessibilité aux terres agricoles et aux exploitations
- Le maintien des perspectives paysagères en périphérie des villages.
- La volonté de contenir l'enveloppe bâtie des villages en préservant les grands tènements agricoles caractéristiques du territoire communal, afin de conserver le caractère rural de la commune et de maintenir la qualité du cadre de vie.

1.4 PRESERVER LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET RURAL

La valorisation du patrimoine architectural et rural, qui se retrouve principalement dans les cœurs de villages, est une façon de révéler l'histoire du lieu et les éléments emblématiques de l'identité de Villard d'Héry.

Dans cet objectif :

Le projet pour Villard d'Héry, vise à préserver ces formes construites héritées de l'historique agricole de la commune et les éléments du « petit patrimoine », telles que les croix, lavoirs... par un classement adéquat.

Le travail sur l'identité villageoise passera par :

- la valorisation du patrimoine architectural,
- le maintien et la réintégration des espaces de respiration dans les villages, avec notamment ceux réalisés dans les cœurs verts des villages (Villard Siard et le Chef-Lieu).

1.5 ŒUVRER POUR UNE GESTION PLUS ÉCONOME ET PLUS OPTIMISÉE DE L'ESPACE

Les actions conduites par la commune depuis plusieurs années ont permis une consommation d'espace limitée et une gestion relativement économe des ressources. Il s'agit d'affirmer et de poursuivre cette gestion économe du foncier et des ressources pour promouvoir un développement équilibré.

Œuvrer pour une gestion encore plus économe du foncier

La commune a connu sur la dernière décennie une augmentation significative de sa consommation foncière à destination de l'habitat. Depuis 2004, les 28 logements individuels réalisés ont consommé 4,3 hectares de foncier. Chaque logement créé sur la commune nécessite en moyenne 1 536m² de foncier.

L'économie du foncier est stratégique pour la valorisation de la commune car elle garantit non seulement la préservation des espaces naturels et agricoles mais permet également la maîtrise de l'étalement urbain et la recherche d'un développement équilibré de l'urbanisation de la commune, dans le respect de sa morphologie et de son identité.

Le projet a ainsi pour objectif de réduire la consommation foncière connue, afin de préserver un foncier précieux pour l'agriculture et les générations futures. L'objectif de modération sur 10 ans envisagé est de l'ordre de 40% sur l'ensemble de la commune par rapport aux potentiels constructibles identifiés à l'ancien POS.

Favoriser les énergies renouvelables et optimiser la gestion de l'eau

- Adapter le règlement pour permettre en cas de besoin l'installation de production d'énergie renouvelable
- Sécuriser l'approvisionnement en eau en maîtrisant la consommation et la qualité du réseau
- Optimiser la gestion des eaux de pluie ou de ruissellement lié à la fonte des neiges

Favoriser dans la mesure du possible le développement des communications numériques en cohérence avec le schéma directeur territorial d'aménagement numérique

2 Inscrire Villard d'Héry dans un principe d'urbanisation réfléchi, dans la continuité du POS, visant à renforcer les liens entre les cœurs de villages et les nouveaux secteurs d'urbanisation

Il s'agit d'affirmer les caractéristiques d'urbanisation et d'équipement de Villard d'Héry pour organiser le développement des années à venir, en intégrant la recherche de compatibilité avec les principes et orientations du SCoT de Métropole Savoie et des autres documents supra-communaux.

Pour répondre à ces préoccupations, les stratégies d'aménagement portent sur :

2.1 S'INSCRIRE DANS UN DEVELOPPEMENT MAITRISE, EN COHERENCE AVEC LA CROISSANCE OBSERVEE DEPUIS 10 ANS, ET LE POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT PERMIS PAR LE SCOT

Depuis 10 ans, la croissance démographique de la commune est légèrement supérieure à 1,7%, et s'accompagne d'un rythme de construction d'environ 5 nouveaux logements par an.

Par son dimensionnement, le potentiel urbanisable doit permettre de poursuivre l'accueil des nouveaux habitants pour :

- consolider progressivement le poids démographique de Villard d'Héry et répondre aux besoins en logement
- répondre au phénomène de décohobitation communal,
- maintenir la diversité générationnelle et sociale au sein de la population communale.

Le projet du PLU de Villard d'Héry se base sur le maintien d'un rythme de croissance équivalent et maîtrisé, en cohérence avec les potentialités de développement octroyées par le SCOT Métropole Savoie.

2.2 AFFIRMER L'IDENTITE COMMUNALE S'ORGANISANT AUTOUR DE DEUX VILLAGES PRINCIPAUX ET DE GROUPES D'HABITATION

La commune de Villard d'Héry est historiquement organisée en deux villages principaux. Le présent projet vise à réaffirmer cette organisation :



- Affirmer les deux villages du Chef-Lieu et de Villard Siard comme les pôles principaux du développement communal
- Affirmer le Chef-Lieu comme le pôle d'équipement actuel et futur du territoire communal
- Affirmer la place des groupes d'habitation présents sur le reste du territoire en permettant leur développement à travers un équilibre entre réhabilitation et extension

2.3 RENFORCER LES LIENS ENTRE LES VILLAGES ET LES CONSTRUCTIONS DES DERNIERES DECENNIES INSCRITES SUR LES FRANGES DES VILLAGES

Les villages de la commune offrent aujourd'hui des potentiels de développement dans le tissu ancien et les franges.

Il s'agit à travers de cette orientation de contrer l'impression naissante de dilution des constructions, par une politique de réinvestissement et de confortement des villages. Pour cela le PLU définira :

- La trame villageoise «traditionnelle» : constructions anciennes, denses et connectées à l'espace public. Dans cette enveloppe les réhabilitations, les changements de destination et les constructions seront encouragés à travers une adaptation des règles d'urbanisme.
- L'enveloppe de confortement des villages : Cette enveloppe issue des constructions récentes permettra d'accueillir de nouvelles constructions de type individuel.

Ces deux enveloppes sont le fruit d'un équilibre entre volonté de développement, optimisation des réseaux/voiries et devoir de gestion économe de l'espace. La jonction entre ces deux enveloppes sera traitée dans un principe de transition entre les formes urbaines et de diversification de l'offre en logements et de services.

Cela se traduira par :

- Des formes urbaines diversifiées
- Des règles d'implantation et de hauteur adaptées à la densification
- L'aménagement de cheminements piétons et d'espaces collectifs permettant les déplacements doux dans les villages

La création d'espaces publics et d'une offre de logements adaptée aux besoins des personnes âgées, jeunes et primo-accédant, seront proposés dans les centralités des deux hameaux principaux (locatif social, accession sociale ou privée abordable). Ces logements prendront la forme de logements intermédiaires ou de «grosses fermes». Ces opérations feront l'objet d'un portage public pour tout ou partie des opérations.

3 Accompagner le développement communal par des actions visant à maintenir la qualité du cadre de vie et proposer des aménagements permettant de renforcer le lien social

Le projet œuvre pour accompagner le développement communal, répondre aux besoins en services et équipements des populations actuelles et futures et maintenir le dynamisme social.

Pour répondre à ces préoccupations, les stratégies développées portent sur :

3.1 AMENAGER DES ESPACES DE RESPIRATION PUBLICS DE QUALITE DANS LES VILLAGES

En ce sens, le projet prévoit :

- le réaménagement du cœur du Chef-Lieu en proposant notamment un espace de loisirs et une offre de logement locatif.
- l'aménager du cœur de Villard Siard par la structuration d'une zone d'habitat diversifiée proposant en complément un espace de loisirs collectif

Les secteurs de projet et l'aménagement de ces espaces seront concernés par des Orientations d'Aménagement et de Programmation.

3.2 AMENAGER LES ENTrees DE VILLAGES

Comme décrit précédemment, la commune souhaite conserver le caractère groupé des hameaux, hérité de la tradition agricole sur le territoire. Ainsi, cette perception doit être ressentie dès l'entrée des villages, marquant le seuil entre espaces agricoles/naturels et espace bâti.

L'aménagement de ces secteurs d'entrée de village a déjà été nettement entamé, notamment au niveau du Chef-Lieu. Le projet communal est de poursuivre ces aménagements sur les autres secteurs.

Le but est de clarifier l'entrée des villages par l'aménagement d'un front bâti dès les premières constructions.

3.3 LIMITER LES DEPLACEMENTS EN FAVORISANT L'EMPLOI COMMUNAL CREER UN ESPACE DE TELETRAVAIL A L'ECHELLE DU VAL COISIN

Villard d'Héry est dépendante des bassins urbains alentours en termes d'emploi, et les déplacements sont majoritairement effectués en voiture.

Dans le but de maintenir la diversité d'emplois et limiter les déplacements, la commune souhaite pérenniser les activités artisanales existantes, préserver des espaces pour le développement d'exploitations agricoles et économique importante du territoire.

La création d'un espace de télétravail à l'échelle du Val Coisin est également envisageable en mutualisation avec d'autres communes, ainsi qu'un espace de co-voiturage nécessaire aux déplacements journaliers emploi/logement.

Cet objectif s'inscrit dans une volonté de développement des transports en commun.

